

## LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR EN NOUVELLE-CALEDONIE

9 – CST

### Carte de séjour temporaire mention « VISITEUR »

(articles L 426-20 et L.446-1 du CESEDA)

L'étranger doit se présenter personnellement et apporter les originaux et une copie des documents demandés. Les documents en langue étrangères doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

#### PREMIERE DEMANDE ET RENOUELEMENT

- 1.1. Formulaire de « demande de titre de séjour »
- 1.2. Justificatif d'état civil :
  - Copie intégrale de l'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour)
- 1.3. Justificatif de nationalité :
  - Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ou à défaut, autres justificatifs ((attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- 1.4. Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité
- 1.5. Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
  - Facture d'électricité ou eau ou téléphone fixe ou d'accès à internet ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou impôt foncier
  - **Si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
  - **Si hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile récent
- 1.6. Justificatif de couverture médicale à jour
- 1.7. 2 photographies d'identité récentes
- 1.8. Timbre fiscal à 3 000 FXPF
- 1.9. Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si le demandeur est originaire d'un pays pratiquant la polygamie
- 1.10. Attestation sur l'honneur de n'exercer aucune activité professionnelle
- 1.11. Justificatifs de moyens d'existence suffisant visant à démontrer que le demandeur disposera de ressources suffisantes pendant son séjour pour subvenir à ses propres besoins et le cas échéant, à ceux des membres de sa famille (attestations bancaires, cautions de personnes solvables, titre de pension pour les retraités, avis d'imposition)
- 1.12. Si prise en charge par une tierce personne : documents justifiant des ressources suffisantes du garant (avis d'imposition, fiches de paie...) + attestation de prise en charge financière et carte d'identité du garant

#### **Obtenir des renseignements complémentaires :**

<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers>

#### **Nous contacter :**

Tel : 23.03.29 (08h à 12h)

Email : [etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr)